

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2022-049

Date de convocation : 30/08/2022	Le 5 septembre 2022 à 20h00 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 14	Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel, GONZALEZ Patrick et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MABY Danièle, REBOUL Odile.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07/09/2022	Etaient absents excusés : LABBAYE Bernard (procuration à M. ESPIALIER), DUPONT Gwénaëlle, MONTAGNE Thomas (procuration à M. GRAFFOULIÈRE), MARQUAIRE Danielle (procuration à Mme. VITALE) SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ESPITALIER Vincent

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret du 29 juillet 2022, pris en application de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 sur la modernisation de la sécurité civile, modifie le code de sécurité intérieur sur la désignation d'un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal ;

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et Secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur le Maire propose la désignation de monsieur Daniel GRAFFOULIERE comme correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de monsieur le Maire :

- **DECIDE** de désigner monsieur Daniel GRAFFOULIERE comme correspondant incendie et secours.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

